

CHAMBRE DES COMMUNES

Le vendredi 2 décembre 1977

La séance est ouverte à 11 heures.

● (1107)

AFFAIRES COURANTES

[Traduction]

LE CONSEIL DES ARTS DU CANADA

PROPOSITION D'ÉTUDE EN COMITÉ DU FONCTIONNEMENT DE L'ORGANISME—REOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

M. Bob Wenman (Fraser Valley-Ouest): Monsieur l'Orateur, aux termes de l'article 43 du Règlement, je prends la parole pour proposer une motion de nature urgente.

Comme le vérificateur général reproche au Conseil des Arts ses méthodes de documentation financière et que, selon certaines révélations, le Conseil commandite à même les deniers publics certains individus qui écrivent ce que tout député qualifierait de pornographie détestable et avilissante, je propose, appuyé par le député de Prince George-Peace River (M. Oberle):

Que le secrétaire d'État demande au comité permanent de la radiodiffusion, des films et de l'assistance aux arts de revoir entièrement le mandat, la comptabilité, les méthodes financières et le fonctionnement du Conseil des Arts et que ce même comité présente ensuite un rapport et des recommandations qui exigent du Conseil des Arts qu'il rende compte de sa gestion au ministre et à la Chambre des communes.

Des voix: Bravo!

M. l'Orateur: La présentation d'une motion en vertu de l'article 43 du Règlement exige le consentement unanime de la Chambre. Y a-t-il consentement unanime?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

* * *

LE CABINET

APPUI À LA REQUÊTE DU SOLICITEUR GÉNÉRAL DE DEVENIR MINISTRE D'ÉTAT—REOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

M. Bob Brisco (Kootenay-Ouest): Monsieur l'Orateur, j'invoque l'article 43 du Règlement au sujet d'une affaire urgente. D'après la *Gazette* de Montréal, le solliciteur général (M. Fox) aurait dit: «J'ai signalé au premier ministre (M. Trudeau) que lorsqu'il remaniera son cabinet, j'aimerais être ministre d'État.» Je propose donc, appuyé par le député de Vancouver Quadra (M. Clarke):

Que la Chambre appuie la requête du solliciteur général.

Des voix: Bravo!

QUESTIONS ORALES

[Traduction]

L'ADMINISTRATION FÉDÉRALE

LA PROTECTION DES DONNÉES CONFIDENTIELLES MISES EN MÉMOIRE DANS LES ORDINATEURS—LE RECOURS AUX BUREAUX PRIVÉS DE TRAITEMENT DES DONNÉES

M. Harvie Andre (Calgary-Centre): Les membres du parti libéral ont dû tenir leur partie de Noël hier soir ou célébrer autre chose.

M. MacDonald (Cardigan): Et vous, avez-vous tenu votre partie du Nouvel An?

M. Andre: Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au président du Conseil du Trésor. Selon le rapport du vérificateur général, des données confidentielles mises en mémoire dans les ordinateurs électroniques ont été, encore une fois, fort mal protégées par le gouvernement. Étant donné la gravité de ce problème, le ministre peut-il dire à la Chambre quelles mesures spéciales, s'il en est, sont prises par le gouvernement pour s'assurer que les données privées et confidentielles ne soient plus d'accès facile pour ceux qui pourraient en profiter ou en abuser?

L'hon. Robert K. Andras (président du Conseil du Trésor): Monsieur l'Orateur, tout comme le député et d'autres de nos collègues, je me rends compte combien il est nécessaire de conserver à ces données leur caractère secret. Cependant, je ne suis pas d'accord avec les épithètes qu'il a utilisées pour décrire l'accès aux dossiers secrets qui ont été mis en mémoire. Quoi qu'il en soit, la question nous préoccupe. Nous collaborons avec le vérificateur général qui s'efforce de déterminer les domaines où nous devrons appliquer des méthodes plus sûres et plus efficaces en ce qui concerne nos techniques et nos ordinateurs. En fait, il est en bonne voie d'atteindre une partie de cet objectif par le biais des différents ministères. A l'instar de toute grande entreprise, le gouvernement fait beaucoup appel aujourd'hui aux techniques de la cybernétique. Cet art—ou, si vous préférez, cette science—n'a pas encore atteint son plus haut point de perfectionnement. Il lui reste bien des progrès à réaliser.

M. Andre: Selon le rapport du vérificateur général, la GRC a fait sur demande un certain nombre d'enquêtes de sécurité sur les bureaux de service extérieurs qui traitent les données gouvernementales. Même si aucun d'entre eux n'a reçu d'habilitation au secret de la GRC pour traiter ce genre de données, le vérificateur général signale que certains bureaux ont traité des données confidentielles sans avoir obtenu la cote de sécurité nécessaire pour s'occuper de données hautement confidentielles. Depuis combien de temps cette situation dure-t-elle et quel genre de données confidentielles ou secrètes ces bureaux ont-ils traité sans avoir obtenu la cote de sécurité de la GRC?